



Programme d'aide financière Camp de jour – Été 2026

La municipalité d'Arundel est heureuse d'annoncer son programme d'aide financière pour favoriser l'accessibilité à un camp de jour à tous les enfants d'Arundel durant la saison estivale.

La municipalité accordera une aide financière en remboursant une portion des frais de non-résidents pour l'inscription à un camp de jour:

- Pour un camp de cinq (5) semaines et plus : une majoration de 75\$ par enfant de 5 à 15 ans pour un total de 400\$, avec un montant maximal par famille de 800\$.
- Pour un camp de trois (3) ou quatre (4) semaines : une majoration par enfant de 5 à 15 ans de 50\$, pour un total de 225\$ par enfant, avec un montant maximal par famille de 450\$.

Pour obtenir l'aide financière, la demande de remboursement doit être effectuée sur le formulaire prévu à cette fin et disponible au bureau de la municipalité et sur son site internet. Le demandeur doit également fournir les documents suivants :

- Preuve de résidence
- Copie du reçu officiel de l'inscription avec le montant payé et émis par l'organisme
- Preuve démontrant que les montants chargés sont différents pour les non-résidents (feuillet promotionnel, extrait du site internet, publicité,...).

La date limite pour présenter une demande de remboursement est le **25 septembre 2026**.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Municipalité d'Arundel
2, rue du Village
Arundel (Québec) J0T 1A0
Téléphone : (819) 681-3390

Courriel : info@arundel.ca
Site web : www.arundel.ca



**Programme d'aide financière
Camp de jour 2026**

Formulaire de remboursement

Remboursement demandé par :

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

_____ **Code postal** _____

Téléphone : (____) ____ - _____ **(maison)**

Téléphone : (____) ____ - _____ **(travail)**

Courriel : _____

Montant demandé : _____

Nom de l'enfant inscrit (ou des enfants) :

Documents à joindre :

- Preuve de résidence
- Copie du reçu officiel de l'inscription avec le montant payé et émis par l'organisme
- Preuve démontrant que les montants chargés sont différents pour les non-résidents (feuilleton promotionnel, extrait du site internet, publicité,...)

Date limite pour effectuer la demande : 25 septembre 2026